

Le CMSQ se prononce

Le comité d'avis et de prise de position

Number 38, Winter 1988

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/18716ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (print)

1923-2543 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Le comité d'avis et de prise de position (1988). Le CMSQ se prononce. *Continuité*, (38), 44–46.

LE CMSQ SE PRONONCE

par le comité d'avis et de prise de position

LA MAISON WALKER



Le 26 septembre dernier, on procédait à la démolition illégale de la maison Walker sise au 577, rue Saint-Vallier Est, dans l'arrondissement historique de Québec. Cette démolition s'est effectuée sans le permis du ministère des Affaires culturelles, donc en violation flagrante de la Loi sur les biens culturels. On se rappelle que le 6 mai dernier, la Ville de Québec avait procédé, toujours sans permis, à la démolition de la maison centenaire des soeurs Fillion.

La maison Walker, dont la construction remonte à la première moitié du XIX^e siècle, était la dernière maison en bois du faubourg Saint-Roch. Elle était caractéristique du type de construction et d'architecture qu'on retrouvait dans le faubourg au début du siècle dernier. En 1981, dans une étude commandée par la Ville de Québec, M. Luc Noppen disait de la maison Walker: «Par son architecture extérieure qui fait référence à l'architecture des faubourgs du milieu du XIX^e siècle et par sa situation dans l'arrondissement historique, cette maison est un cas exceptionnel... Son ornementation, même plus tardive, contribue à la rehausser et à la sortir du rang.» D'autres études effectuées en 1986 par la Ville de Québec et en 1987 par le ministère des Affaires culturelles avaient confirmé ce point de vue. (photo: S. Hudon) Réjean Le-moine.

LE PROJET OVERDALE

La Ville de Montréal a approuvé le projet Overdale, faisant fi des recommandations de son comité sur l'aménagement, l'habitation et les travaux publics. Si on a pris la décision de conserver quelques maisons – dont la maison Lafontaine – on construira cependant dans leur voisinage deux tours d'habitation d'une quarantaine d'étages. La population du quadrilatère (Overdale, Mackay, Dorchester et Lucien-L'Allier), en majorité à faible revenu, sera relogée dans de nouveaux immeubles construits par le promoteur et la Ville. Les consultations publiques avaient démontré que les études d'impact au sujet de cet important projet avaient été insuffisantes. On ne connaîtra donc que plus tard ses effets sur le quartier environnant et l'impact de ces tours qui masqueront la vue sur le mont Royal.

D.B.

ÎLOT SAINT-PATRICK

Dans le dossier de l'îlot Saint-Patrick, qui a mobilisé une grande partie de l'opinion publique, bien des événements sont survenus entre le moment où la vente des immeubles et du terrain a été conclue et celui où la Ville de Québec a adopté une modification au zonage permettant la réalisation d'un méga-projet de construction sur le site. Situé en bordure de la Grande Allée, l'îlot est occupé par l'église Saint-Patrick et le monastère des pères Rédemptoristes.

Les citoyens du secteur ont fait de nombreuses représentations auprès des élus municipaux: pétition de mille signatures; formation du Comité des riverains de l'îlot Saint-Patrick; séance publique d'information et d'opposition au règlement modifiant le zonage; dépôt d'une demande de classement du monastère et des espaces verts contigus au ministère des Affaires culturelles; représentations auprès des autorités ecclésiastiques, etc. Malgré toutes ces démarches, la Ville de Québec a accepté le projet de construction d'un immeuble de bureaux de neuf étages auquel se juxtaposent 362 unités d'habitation, entraînant ainsi la démolition du monastère et de l'église dont on ne conservera que la façade.



Le CMSQ a dès le début demandé à la Ville d'agir avec prudence dans ce secteur et de ne permettre aucun développement qui viendrait en contradiction avec le caractère intrinsèque de la Grande Allée, qui a été dès son origine la voie d'accès privilégiée à la ville patrimoniale. Même en dehors des arrondissements historiques, le Conseil privilégie toujours la conservation des trames architecturales d'origine afin de préserver la qualité de vie des quartiers dans lesquels elles s'inscrivent. (photo: R. Piché)

LA FONDATION CANADIENNE POUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE

ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS - 1988

Il est temps de proposer des candidats aux postes d'administrateurs de la Fondation canadienne pour la protection du patrimoine représentant les provinces suivantes:

Colombie-Britannique/Yukon
Alberta/Territoires du Nord-Ouest
Manitoba
Ontario (2 postes vacants)
Québec (2 postes vacants)
Nouvelle-Écosse
Terre-Neuve

Chaque candidature doit être soumise par écrit par un membre de la Fondation canadienne pour la protection du patrimoine et appuyée par écrit par deux membres. Un groupe affilié compte comme un membre. Un groupe affilié peut donc proposer une candidature ou l'appuyer. Toutefois, seule la candidature d'un membre peut être soumise.

Le curriculum vitae du candidat doit faire partie de la soumission laquelle doit être reçue au bureau de la Fondation, C.P. 1358, succursale B, Ottawa, Ontario K1P 5R4 avant le 1^{er} mars 1988.

LA MAISON BLANCHE

À Saint-Jérôme, face au vieux palais de justice récemment transformé en centre culturel, se trouve la «maison blanche», une ancienne demeure familiale en bois, datant des années 1880, richement ornée de boiseries et d'une tourelle. Cette propriété municipale est présentement l'objet d'un vif débat. La Caisse populaire, l'immeuble voisin, désire en effet s'agrandir et propose de raser la maison pour faire place à une nouvelle construction. La population a demandé la tenue d'un référendum qui statuera sur le



sort de cette maison historique, située en plein coeur de la ville. (photo: D. Bumbaru) D.B.

LE CAPITOL

Après plusieurs années d'abandon et de détérioration, l'ancien théâtre Capitol, rue Saint-Jean à Québec, semble enfin promis à un meilleur sort. Un projet mixte de restauration et de reconversion a en effet été déposé à la Ville. On prévoit y aménager des bureaux et des es-

paces publics et restaurer la grande salle. Le Conseil des monuments et sites du Québec se réjouit de ce renouveau d'intérêt pour cet édifice des plus significatifs et espère une mise en valeur respectueuse des éléments classés à l'intérieur du bâtiment.

LETTRE D'UN LECTEUR

M. Yves Deschamps, architecte et professeur au département d'histoire de l'art à l'Université de Montréal, nous a fait parvenir ses commentaires au sujet du recyclage de la Dominion Textile dont nous faisons état dans le numéro précédent. Nous vous présentons ici quelques extraits de sa lettre. «La conservation est une chose excellente, en particulier celle des sites industriels, (...) et je me réjouis avec vous de voir certains d'entre eux renaître. Cette conservation doit cependant être fonction d'une vision large et critique de la gestion des biens publics et privés. (...) J'ai le sentiment très net qu'ici (à la Dominion Textile) nous quittons le domaine de la conservation consciente et organisée pour passer sans transition apparente dans l'empire de la conservation réflexe (...). Certains esprits moins confiants pourraient même songer à quelque intéressante magouille... Car après tout, cette «conservation» n'est pas tant celle d'un ensemble industriel dont la valeur (esthétique, pratique, historique) m'apparaît au moins discutable. C'est surtout celle d'un exorbitant privilège, de la confiscation à des fins privées – faciles à satisfaire ailleurs – d'un site dont c'est bien peu de dire qu'il est «fort prisé» (...).»

REMERCIEMENTS

Le Conseil des monuments et sites du Québec tient à remercier les entreprises et les particuliers qui ont généreusement contribué à sa campagne de financement de l'année 1987, permettant ainsi à l'organisme de mettre sur pied des colloques, des conférences, un rallye; de participer à la publication du magazine Continuité; de constituer des banques de données sur les intervenants du patrimoine et de la restauration ainsi que sur les dossiers d'intervention du CMSQ; enfin, de soutenir les organismes locaux de patrimoine. Un grand merci à ces généreux donateurs:

Power Corporation du Canada; la Ville de Québec; la famille Samuel et Saidye Bronfman; la Maison Simons Inc.; Alex Couture Inc.; Québec Téléphone; l'Industrielle; Via Rail Canada Inc.; Drollet, Zérounian, architectes; Gendron, Lefebvre et Associés; le Château Frontenac; la Solidarité, compagnie d'assurance sur la vie; Téléglobe Canada Inc.; les Consultants BPR; les Productions du Verseau Inc.; la Caisse populaire Notre-Dame de Québec; J.E. Verreault et Fils Ltée; Pregar Inc.; Dégremont Infilco Ltée; DeBlois, Côté, Leahy, architectes; Piette, Audy, Bertrand, Lemieux & Associés; Charette, Fortier, Hawey, Touche, Ross; l'Université Laval; le ministère des Affaires culturelles et de nombreux particuliers.

CENTRE DE COMMERCE MONDIAL

On a dévoilé en octobre dernier le projet du Centre de commerce mondial de Montréal qui doit occuper la presque totalité de l'îlot formé des rues Saint-Pierre, Saint-Jacques, McGill et Saint-Antoine, dans le Vieux-Montréal. La réalisation du projet, auquel participent des sociétés des secteurs privé et public, entraînera notamment la démolition d'une douzaine de bâtiments anciens signalés au macro-inventaire. Seules quelques façades seront conservées. On compte aussi démolir l'édifice Mitchell (1862), un bâtiment de qualité supérieure, pour construire un hôtel de 25 étages. On s'interroge sur les répercussions réelles qu'aura ce projet sur le Vieux-Montréal. La Ville a tenu des audiences publiques en octobre et en novembre; elle n'a cependant pas requis l'avis de son Comité consultatif sur la protection des biens culturels. Dinu Bumbaru, Héritage Montréal.

LE MONT ROYAL: SITE DU PATRIMOINE

La Ville de Montréal a enfin constitué, en août dernier, le site du patrimoine du mont Royal. Débordant de beaucoup le parc lui-même, le site comprend plus d'un millier de bâtiments de tous genres et plusieurs grandes institutions dont l'oratoire Saint-Joseph. Son périmètre peut surprendre; il aurait pu établir une relation étroite avec les ensembles qui définissent le pourtour du mont Royal de façon à mieux les mettre en valeur et à en protéger l'intégrité. On aurait ainsi évité de ne prendre qu'une partie du Mille carré doré. En outre, il est important d'assurer une gestion du patrimoine naturel de ce site. La protection demande une action continue, à long terme. Les interventions ponctuelles de l'administration en matière d'aménagement et de patrimoine doivent aller dans ce sens. D.B.

ARQ

ARCHITECTURE • QUÉBEC

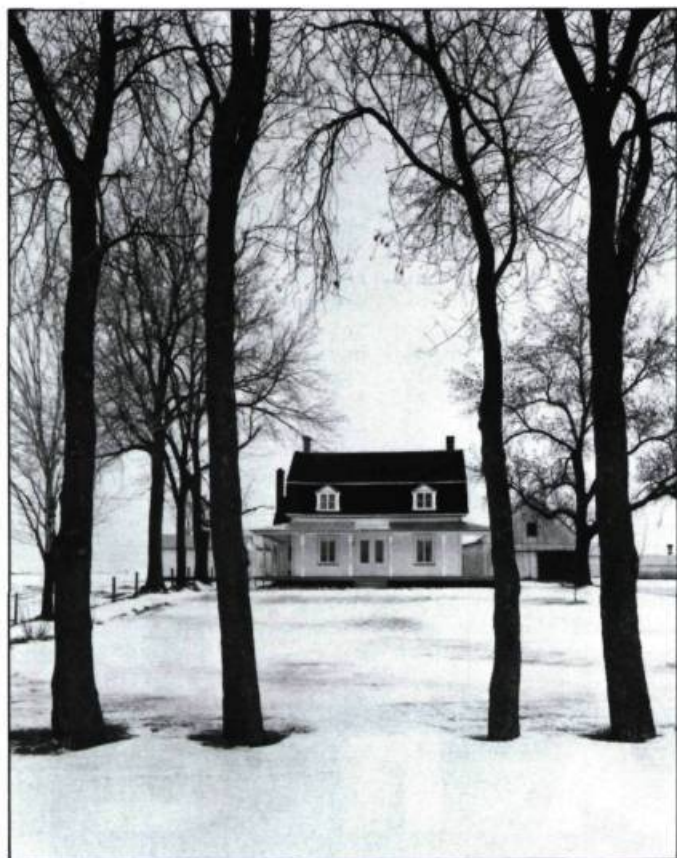
LA REVUE



DES MEMBRES DE
L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

Publié par le GROUPE CULTUREL PRÉFONTAINE,
corporation sans but lucratif

1463 Préfontaine, Montréal H1W 2N6
(514) 523-6832.



1er prix: Daniel Grenier, Kanata (Ontario), **Maison de ferme en hiver.**



2e prix: Réal Fillion, Saint-Georges-de-Beauce, **Château-Richer, Côte de Beauré.**

Le patrimoine architectural, vues d'ensemble ou éléments architecturaux, voilà le thème de cette première édition du concours de photographie du Conseil des monuments et sites du Québec. Le nombre de participants et la qualité des oeuvres présentées indiquent un réel intérêt des photographes amateurs pour la réalisation d'images exceptionnelles reflétant la richesse du patrimoine bâti au Québec.

Parmi les 143 épreuves soumises, trois prix et deux mentions ont été attribués. Le jury était composé des photographes Eugène Kedl, Gordon Shehyn et Rémi Piché. Les oeuvres primées ont été sélectionnées selon les critères suivants: pertinence et traitement du sujet et qualités techniques de la prise de vue et du tirage.

Les prix ont été remis le 27 septembre dernier lors du rallye du CMSQ. Les gagnants ont souligné l'extraordinaire encouragement que leur procure cette reconnaissance de leur travail.

Le CMSQ remercie chaleureusement chacun des 40 participants de même que les membres du jury qui ont, avec beaucoup de professionnalisme, mené à bien leur tâche de sélection.

La réalisation de ce concours a été rendue possible grâce à la participation des commanditaires suivants: les Studios Gosselin, Photographes Kedl Itée, le Centre Canadien d'Architecture, Henri Leclerc Caméra inc. et les Archives publiques du Canada à qui nous adressons également nos sincères remerciements.

Félicitations aux gagnants!

1er prix: **Daniel Grenier**, Kanata (Ontario)

Prix: — Zoom Sigma, 75-210 mm f/1,7 (valeur 240\$, offert par les Studios Gosselin et le CMSQ)

2e prix: **Réal Fillion**, Saint-Georges-de-Beauce

Prix: — un agrandissement 16 po. x 20 po. laminé (valeur 75\$, offert par les Photographes Kedl Itée).

— le livre **Photographie et architecture** (valeur 75\$, offert par le Centre Canadien d'Architecture).

3e prix: **Hugues Gervais**, Charlesbourg

Prix: — un porte-folio 20 po. x 24 po. (valeur 50\$, offert par Henri Leclerc Caméra inc.).

— Le livre **Le coeur au métier, la photographie amateur au Canada 1839 à 1940** publié par les Archives publiques du Canada (valeur 50\$, offert par le Centre d'édition du gouvernement du Canada).

1e mention: **M. Réal Fillion**, Saint-Georges-de-Beauce

2e mention: **M. Stéphane Dumas**, Sainte-Foy